



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DU CONSEIL COMMUN  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR

Envoyé en préfecture le 16/05/2022  
Reçu en préfecture le 16/05/2022  
Affiché le  
ID : 033-200070092-20220510-2022\_05\_104-DE

SÉANCE DU 10 MAI 2022

2022-05-104 – 1/2

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78**

**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77**

**Date de convocation : 02/05/2022**

L'an deux mille vingt deux, le dix mai à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents : 51**

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Armand BATTISTON, Sophie BLANCHETON, Joachim BOISARD, Emeline BRISSEAU, Sandy CHAUVEAU, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Julie DUMONT, Philippe DURAND-TEYSSIER, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, David MESNIER, Jocelyne LEMOINE, Jean-Luc LETERME, Pierre MALVILLE, Paquerette PEYRIDIEUX, David RESENDÉ, Laurence ROUEDE, Marie-Claude SOUDRY, François TOSI, Jean-Philippe VIRONNEAU, Michel VACHER

**Absents : 18**

Michel MILLAIRE, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Didier CAZENAVE, Renaud CHALLENGEAS, Hélène ESTRADÉ, Christophe GIGOT, Michèle LACOSTE, Marie-Noëlle LAVIE, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET, Gérard MOULINIER, Alain PAIGNE, Laura RAMOS, Christophe-Luc ROBIN, Josette TRAVAILLOT

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote : 8**

Patrick MERCIER pouvoir à Alain JAMBON, Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Denis SIRDEY pouvoir à Laurence ROUEDE, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Monique JULIEN pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Christophe DARDENNE, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Julie DUMONT

-----  
Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance  
-----

**FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES**  
**BUDGET PRINCIPAL : VERSEMENT DE LA SUBVENTION ANNUELLE 2022 AU SYNDICAT MIXTE FERMÉ DE LA ZONE AÉROPORTUAIRE DE LIBOURNE – SAINT EMILION**

Envoyé en préfecture le 16/05/2022 – 2/2  
Reçu en préfecture le 16/05/2022  
Affiché le  
ANNUELLE 2022 AU  
ID : 033-200070092-20220510-2022\_05\_104-DE

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 et notamment ses articles 6 et 11,

Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et notamment son article 10,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 23 décembre 2021 portant création d'un syndicat mixte fermé de la zone d'activité aéroportuaire de Libourne – Saint Emilion,

Vu la délibération n°2021-12-285 en date du 16 décembre 2021 approuvant le principe de conclusion d'une convention de mutualisation et de financement entre La Cali et la communauté des communes du Grand Saint Emilionnais,

Vu la convention de mutualisation et de financement en date du 17 décembre 2021,

Vu le budget du syndicat mixte fermé de la zone d'activité portuaire de Libourne Saint Emilion voté le 6 avril 2022,

Considérant que les subventions de la Communauté d'agglomération du Libournais versées au syndicat mixte fermé de la zone d'activité aéroportuaire de Libourne – Saint Emilion sont destinées à contribuer au fonctionnement et au développement du syndicat au vu de la création d'une zone d'activité économique,

Vu la délibération n°2022-03-040 en date du 24 mars 2022 relative au vote du budget primitif 2022 du budget principal de La Cali fixant le montant de la subvention 2022 au syndicat mixte fermé de la zone d'activité aéroportuaire de Libourne – Saint Emilion à 34 650 € en fonctionnement et à 45 500 € en investissement,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 2 mai 2022,

Vu l'avis de la commission « finances, fiscalité et affaires juridiques » en date du 2 mai 2022,

Après en avoir délibéré,

Et à la **majorité 57 voix pour et 2 abstentions** (Julie DUMONT – Agnès SEJOURNET)

Le Conseil communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à verser les subventions annuelles 2022 au budget principal du syndicat mixte fermé de la zone d'activité aéroportuaire de Libourne – Saint Emilion de la manière suivante :

Section de fonctionnement : 34 650 €

Section d'investissement : 45 500 €

Imputations budgétaires :

En fonctionnement : 657358 – autres groupements

En investissement : 2041582 subventions d'équipement - Bâtiments et installations

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le  
Fait à Libourne

16 mai 2022

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du Libournais





**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DU CONSEIL COMMUN  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 16/05/2022  
Reçu en préfecture le 16/05/2022  
Affiché le  
ID : 033-200070092-20220510-2022\_05\_105-DE

**SÉANCE DU 10 MAI 2022**

**2022-05-105 – 1/3**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78**

**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77**

**Date de convocation : 02/05/2022**

L'an deux mille vingt deux, le dix mai à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents : 51**

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Armand BATTISTON, Sophie BLANCHETON, Joachim BOISARD, Emeline BRISSEAU, Sandy CHAUVEAU, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE Conseiller communautaire, Julie DUMONT, Philippe DURAND-TEYSSIER, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, David MESNIER, Jocelyne LEMOINE, Jean-Luc LETERME, Pierre MALVILLE, Paquerette PEYRIDIEUX, David RESENDÉ, Laurence ROUEDE, Marie-Claude SOUDRY, François TOSI, Jean-Philippe VIRONNEAU, Michel VACHER

**Absents : 18**

Michel MILLAIRE, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Didier CAZENAVE, Renaud CHALLENGEAS, Hélène ESTRADÉ, Christophe GIGOT, Michèle LACOSTE, Marie-Noëlle LAVIE, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET, Gérard MOULINIER, Alain PAIGNE, Laura RAMOS, Christophe-Luc ROBIN, Josette TRAVAILLOT

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote : 8**

Patrick MERCIER pouvoir à Alain JAMBON, Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Denis SIRDEY pouvoir à Laurence ROUEDE, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Monique JULIEN pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Christophe DARDENNE, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Julie DUMONT

-----  
Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance  
-----

**FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES**  
**BUDGET ANNEXE GEMAPI - DÉCISION MODIFICATIVE N°1**

Envoyé en préfecture le 16/05/2022 - 2/3

Reçu en préfecture le 16/05/2022

Affiché le

ANNÉE 2022

ID : 033-200070092-20220510-2022\_05\_105-DE

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 et notamment ses articles 6 et 11,

Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et notamment son article 10,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2312-2,

Vu la délibération n°2021-03-049 en date du 24 mars 2022 approuvant le budget primitif du budget annexe GEMAPI de l'exercice 2022,

Considérant que dans le cadre de l'exécution de l'exercice en cours, il s'avère nécessaire de procéder à des ajustements des crédits que ce soit dans le cadre d'inscriptions nouvelles ou de modifications comptables par redéploiement de crédits votés,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 2 mai 2022,

Vu l'avis de la commission « finances, fiscalité et affaires juridiques » en date du 2 mai 2022,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (59 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'adopter par chapitre la présente décision modificative n°1 au budget annexe GEMAPI comme suit :

**BUDGET ANNEXE GEMAPI - SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<b>LES DEPENSES</b>				
<b>Chapitre</b>	<b>libellé</b>	<b>BP 2022</b>	<b>DM 1</b>	<b>BP 2022</b>
<b>.011</b>	Charges à caractère général	2 000,00 €	-500,00 €	1 500,00 €
<b>.012</b>	Charges de personnel	88 000,00 €		88 000,00 €
<b>65</b>	Autres charges de gestion courante	440 000,00 €		440 000,00 €
<b>67</b>	Charges exceptionnelles	0,00 €	500,00 €	500,00 €
		<b>530 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>530 000,00 €</b>

<b>LES RECETTES</b>				
<b>Chapitre</b>	<b>libellé</b>	<b>BP 2022</b>	<b>DM 1</b>	<b>BP 2022</b>
<b>73</b>	Produits issus de la fiscalité	530 000,00 €		530 000,00 €
		<b>530 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>530 000,00 €</b>

**BUDGET ANNEXE GEMAPI - SECTION D'INVESTISSEMENT**

LES DEPENSES				
Chapitre	libellé	BP 2022	DM 1	BP 2022
20	Immobilisations incorporelles	75 000,00 €		75 000,00 €
204	Subventions d'équipement	209 230,00 €	-100 000,00 €	109 230,00 €
21	Immobilisations corporelles	1 430 000,00 €	20 000,00 €	1 450 000,00 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €
.041	Opérations patrimoniales	0,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
		<b>1 714 230,00 €</b>	<b>50 000,00 €</b>	<b>1 764 230,00 €</b>

LES RECETTES				
Chapitre	libellé	BP 2022	DM 1	BP 2022
.10	Dotations et réserves	280 000,00 €		280 000,00 €
.16	Emprunts et dettes	1 434 230,00 €		1 434 230,00 €
.041	Opérations patrimoniales	0,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
		<b>1 714 230,00 €</b>	<b>50 000,00 €</b>	<b>1 764 230,00 €</b>

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le  
 Fait à Libourne **17/05/2022**

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,  
 Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
 Philippe BUISSON, Président  
 de la Communauté d'Agglomération du  
 Libournais



*(Handwritten signature)*

Envoyé en préfecture le 16/05/2022

Reçu en préfecture le 16/05/2022

Affiché le



ID : 033-200070092-20220510-2022\_05\_105-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DU CONSEIL COMMUN  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR

Envoyé en préfecture le 16/05/2022  
Reçu en préfecture le 16/05/2022  
Affiché le  
ID : 033-200070092-20220510-2022\_05\_106-DE

SÉANCE DU 10 MAI 2022

2022-05-106 - 1/2

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78**  
**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77**

**Date de convocation : 02/05/2022**

L'an deux mille vingt deux, le dix mai à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents : 51**

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Armand BATTISTON, Sophie BLANCHETON, Joachim BOISARD, Emeline BRISSEAU, Sandy CHAUVEAU, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE Conseiller communautaire, Julie DUMONT, Philippe DURAND-TEYSSIER, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, David MESNIER, Jocelyne LEMOINE, Jean-Luc LETERME, Pierre MALVILLE, Paquerette PEYRIDIEUX, David RESENDÉ, Laurence ROUEDE, Marie-Claude SOUDRY, François TOSI, Jean-Philippe VIRONNEAU, Michel VACHER

**Absents : 18**

Michel MILLAIRE, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Didier CAZENAVE, Renaud CHALLENGEAS, Hélène ESTRADÉ, Christophe GIGOT, Michèle LACOSTE, Marie-Noëlle LAVIE, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET, Gérard MOULINIER, Alain PAIGNE, Laura RAMOS, Christophe-Luc ROBIN, Josette TRAVAILLOT

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote : 8**

Patrick MERCIER pouvoir à Alain JAMBON, Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Denis SIRDEY pouvoir à Laurence ROUEDE, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Monique JULIEN pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Christophe DARDENNE, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Julie DUMONT

-----  
Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance  
-----

**FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES**  
**BUDGET PRINCIPAL 2022 - REMBOURSEMENT DE TROP-**  
**ET DE SAINT DENIS DE PILE**

Envoyé en préfecture le 16/05/2022 – 2/2  
Reçu en préfecture le 16/05/2022  
Affiché le  
ID : 033-200070092-20220510-2022\_05\_106-DE

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-Président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 et notamment ses articles 6 et 11,

Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et notamment son article 10,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de La Cali,

Vu la convention d'encaissement entre la commune d'Izon et La Cali en date du 12 mars 2021,

Vu la clôture de la régie de recettes communautaires de l'accueil de loisirs de Saint Denis de Pile en date du 11 février 2022,

Considérant que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, La Cali assure la facturation et l'encaissement des recettes des accueils de loisirs communautaires à l'aide d'un logiciel de gestion unique et que ce nouveau fonctionnement a conduit à l'arrêt des régies communautaires ou communales assurant précédemment ces missions,

Considérant que la régie communale d'Izon et la régie communautaire de Saint Denis de Pile fonctionnaient sur la base d'un paiement à l'avance, que leur clôture a fait apparaître des soldes positifs au profit de certaines familles et qu'il est donc nécessaire de rembourser par mandats administratifs celles ne fréquentant plus les accueils de loisirs,

Considérant que la liste des familles concernées ainsi que les montants à restituer est annexée à la présente délibération,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 2 mai 2022,

Vu l'avis de la commission finances, fiscalité et affaires juridiques en date du 2 mai 2022,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (59 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant :

- à procéder au remboursement par mandat administratif auprès des familles concernées des sommes dues par La Cali.

Imputations budgétaires : Chapitre 67 – article 6718

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le 16 mai 2022  
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du  
Libournais







**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DU CONSEIL COMMUN  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 16/05/2022  
Reçu en préfecture le 16/05/2022  
Affiché le  
ID : 033-200070092-20220510-2022\_05\_107-DE

**SÉANCE DU 10 MAI 2022**

**2022-05-107 – 1/2**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78**

**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77**

**Date de convocation : 02/05/2022**

L'an deux mille vingt deux, le dix mai à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents : 51**

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Armand BATTISTON, Sophie BLANCHETON, Joachim BOISARD, Emeline BRISSEAU, Sandy CHAUVEAU, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Julie DUMONT, Philippe DURAND-TEYSSIER, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, David MESNIER, Jocelyne LEMOINE, Jean-Luc LETERME, Pierre MALVILLE, Paquerette PEYRIDIEUX, David RESENDÉ, Laurence ROUEDE, Marie-Claude SOUDRY, François TOSI, Jean-Philippe VIRONNEAU, Michel VACHER

**Absents : 18**

Michel MILLAIRE, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Didier CAZENAVE, Renaud CHALLENGEAS, Hélène ESTRADÉ, Christophe GIGOT, Michèle LACOSTE, Marie-Noëlle LAVIE, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET, Gérard MOULINIER, Alain PAIGNE, Laura RAMOS, Christophe-Luc ROBIN, Josette TRAVAILLOT

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote : 8**

Patrick MERCIER pouvoir à Alain JAMBON, Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Denis SIRDEY pouvoir à Laurence ROUEDE, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Monique JULIEN pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Christophe DARDENNE, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Julie DUMONT

-----  
Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance  
-----

**FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES**  
**ALSH : CRÉATION DES TARIFS DE NUITÉES ET MINI CAMPS**

Envoyé en préfecture le 16/05/2022 - 2/2  
Reçu en préfecture le 16/05/2022  
Affiché le 1ER JUIN 2022  
ID : 033-200070092-20220510-2022\_05\_107-DE

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 et notamment ses articles 6 et 11,

Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et notamment son article 10,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération en date du 10 novembre 2021 relative à l'harmonisation et au lissage des tarifs des accueils de loisirs sans hébergement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022,

Considérant que les ALSH communautaires peuvent programmer et organiser :

- des « nuités » qui comprennent la journée entière et la nuit
- des mini-camps dont la durée s'exprime en nombre de nuités,

Considérant la nécessité de définir un tarification pour les « nuités » et pour les mini-camps,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 2 mai 2022

Vu l'avis de la commission finances, fiscalité et affaires juridiques en date du 2 mai 2022,

Vu l'avis de la commission « petite enfance, enfance » en date du 14 mars 2022,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (59 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Communautaire décide de créer les tarifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> juin 2022 :

- Les tarifs des nuités = tarif de la journée + tarif de la ½ journée avec ou sans repas selon s'il y a lieu d'appliquer un PAI (projet d'accueil individualisé). Ces tarifs sont déclinés selon le quotient familial.
- Les tarifs des mini-camps = somme du nombre de nuités programmée par mini-camps selon le quotient familial

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le  
Fait à Libourne

16 mai 2022

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du  
Libournais





**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DU CONSEIL COMMUN  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 16/05/2022  
Reçu en préfecture le 16/05/2022  
Affiché le  
ID : 033-200070092-20220510-2022\_05\_110-DE

**SÉANCE DU 10 MAI 2022**

**2022-05-110 – 1/2**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78**

**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77**

**Date de convocation : 02/05/2022**

L'an deux mille vingt deux, le dix mai à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents : 51**

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Armand BATTISTON, Sophie BLANCHETON, Joachim BOISARD, Emeline BRISSEAU, Sandy CHAUVEAU, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Julie DUMONT, Philippe DURAND-TEYSSIER, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, David MESNIER, Jocelyne LEMOINE, Jean-Luc LETERME, Pierre MALVILLE, Paquerette PEYRIDIEUX, David RESENDÉ, Laurence ROUEDE, Marie-Claude SOUDRY, François TOSI, Jean-Philippe VIRONNEAU, Michel VACHER

**Absents : 18**

Michel MILLAIRE, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Didier CAZENAVE, Renaud CHALLENGEAS, Hélène ESTRADÉ, Christophe GIGOT, Michèle LACOSTE, Marie-Noëlle LAVIE, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET, Gérard MOULINIER, Alain PAIGNE, Laura RAMOS, Christophe-Luc ROBIN, Josette TRAVAILLOT

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote : 8**

Patrick MERCIER pouvoir à Alain JAMBON, Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Denis SIRDEY pouvoir à Laurence ROUEDE, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Monique JULIEN pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Christophe DARDENNE, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Julie DUMONT

-----  
Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance  
-----

**FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES**  
**FIXATION DU MONTANT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION**  
**COMMUNAUTAIRE PAR LA SOCIÉTÉ HAMEAU VERT**

Envoyé en préfecture le 16/05/2022 – 2/2

Reçu en préfecture le 16/05/2022

Affiché le

ID : 033-200070092-20220510-2022\_05\_110-DE

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, et notamment ses articles 6 et 11,

Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et notamment son article 10,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Considérant qu'à la suite d'un appel à manifestation d'intérêt, La Cali et la société HAMEAU VERT ont conclu une convention d'occupation du domaine public relative au chalet n°8 du Maine Pommier situé à Lagorce,

Considérant que l'occupation du domaine public donne lieu à versement de redevance pour l'occupation proprement dite, visant l'avantage tiré de l'utilisation des locaux,

Considérant qu'il est nécessaire de fixer le montant de la redevance d'occupation domaniale de la convention de mise à disposition du chalet n°8 du Maine Pommier,

Considérant que cette redevance est applicable du 9 mars 2022, date de la signature de la convention d'occupation du domaine public, au 2 mai 2022, date de déclassement du site du Maine Pommier,

Vu l'avis de la commission « finances, fiscalité et affaires juridiques » en date du 2 mai 2022

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 2 mai 2022,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (59 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de fixer le montant mensuel de la redevance pour l'occupation du chalet n°8 du Maine Pommier à 50 € mensuel.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le 16 mai 2022  
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du Libournais

